



COMMUNE DE CHAVANNES-SUR-L'ÉTANG

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15

Décision du Maire 2015-003 – Nomenclature ACTES : 1.1.

ATTRIBUTION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT **RUE DES BOULEAUX**

Le Maire de la commune de Chavannes-sur-l'Étang,

VU la délibération n°2015-062 du 27 novembre 2015 donnant pouvoir au Maire pour le recrutement d'un maître d'œuvre dans la perspective des travaux d'assainissement de la rue des Bouleaux,

DECIDE :

ARTICLE 1 Le Maire décide d'attribuer la maîtrise d'œuvre au bureau d'études COCYCLIQUE Ingénierie, domicilié à Soultz, pour un montant de 2 850.00 euros H.T.

ARTICLE 2 Le Maire est autorisé à signer l'acte d'engagement et tout document afférent à ce dossier.

ARTICLE 3 Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations.

ARTICLE 4 Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de légalité.

Fait à Chavannes-sur-l'Étang, le 10 décembre 2015.

Le Maire,
Vincent GASSMANN